

Conseil Régional du 9 Novembre 2019

COMPTE-RENDU

Membres du Bureau

Présents : A. Dumortier, P. Pernot, P. Cordonnier, M. Guillaume, J. Arditi, G. Vinrich, J. Desbats, Vincent Ricard.

Excusée : B. Girardin

Membres Catégoriels

Corinne Mohsen, Bénédicte Pietrapiana, Jean Pierre Carde, Justine Rabbe

Invitée : Eve Scheltens

Clubs présents ou représentés : Agen, Andernos, APACEM, BCMPE, Bergerac, Biscarosse, Blanquefort, Bouliac, Camblanes, Bruges, Cestas, Fougueyrolles, Gradignan, Gujan-Mestras, Lacanau, Langoiran, Le Bouscat, Le Pian Médoc, Montpon, Preignac, Pyla, Rive Droite, St Augustin, St Magne, St Médard, Soulac, Talence, Villeneuve sur Lot.

La séance est ouverte à 10h 30

➤ **Accueil des participants.**

La Présidente Anne Dumortier accueille les participants. 27 clubs sont présents ou représentés.

Par l'article 8.6 des statuts le vote sera à la majorité simple.

Le quorum étant atteint par 2146 présents ou représentés sur 3155, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente suggère d'ouvrir l'Assemblée Générale en fin de matinée afin de libérer les participants après le déjeuner (accord unanime) puis propose quelques instants de silence en hommage aux bridgeurs décédés.

➤ **Approbation du procès verbal du Conseil Régional du 28/09/2018**

La Présidente fait un rappel sur les événements de l'année précédente. Le compte-rendu 2018 remis à chaque Président n'appelle aucune observation.

Accord à l'unanimité.

✓ **Résultat et Budget prévisionnel**

La Trésorière, Monique Guillaume, présente le résultat de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

- AUGMENTATIONS

En premier lieu, la trésorière rappelle les augmentations des droits de table.
La part du comité passe à 0,64 € au lieu de 0,62 €.

La part fédérale passe à 1,12 € au lieu de 1,10 €.
Soit un total de 1,76 € par paire de reversement sur les tournois.

- LE PERSONNEL

En ce qui concerne le personnel, il a été décidé en réunion de bureau d'augmenter le personnel de 3%.

- LES SCOLAIRES

Pour les scolaires il a été mis en place par Bernard Héraud un budget jeune. Ce budget prévoit une rémunération pour Justine Rabbe sur la base d'une séance d'arbitrage (135 €) pour les rassemblements scolaires et de 40 € de l'heure pour la formation des initiateurs.

Une participation de 20 € par jeune sera demandée aux familles pour les déplacements concernant les festivals.

Le repas des initiateurs lors des manifestations scolaires sont offerts par le Comité.

La trésorière rappelle que les licences scolaires sont prises en charge par les clubs à concurrence de 5 € et 2,50 € par le Comité.

Le Comité envisage d'offrir la licence aux initiateurs actifs cette proposition est soumise aux votes des Présidents.

Accord de la majorité moins 1 voix contre (le club du Bouscat représenté par Monsieur Daniel Daniaud.)

- ORGANISATION DES COMPETITIONS

Il a été accordé au BC Gradignan une indemnité de 100 € par jour pour les compétitions organisées dans leurs locaux. Une indemnité totalement justifiée pour rémunération du personnel du club.

- SINISTRE

Suite au deuxième incendie, le Comité a reçu du GAN la somme de 11.148 € pour les travaux du bar, il reste à définir la période d'amortissement entre 5 et 10 ans.

- INTERETS DES EMPRUNTS

Emprunt n°1 pour le mobilier au taux de 0,85 %	soit	90,72 €
Emprunt n°2 pour la toiture au taux de 1,80 %	soit	462,31 €
L'emprunt SG pour la construction	soit	2.633,84 €

- LES GROS TRAVAUX

Le Comité fait entretenir le chauffage en espérant qu'il tienne jusqu'au 30 juin 2022, terme de l'emprunt à la construction du bâtiment. Un devis concernant le remplacement du système chauffage/climatisation a été établi pour un montant d'environ 70.000€ .

- LES INVESTISSEMENTS

Pour l'exercice 2019-2020 sont à prévoir :

1 micro pour 1.296 € avec une rétrocession de 50% avec le BC MPE
22 écrans pour 3.300 €
1 bip supplémentaire pour les arbitres 160 €
3 bridgemates 390 €

Après avoir détaillé et commenté les bilans (réalisé et prévisionnel), la Trésorière présente un résultat 2018-2019 qui enregistre une perte de 941,48 €.

Certains Présidents pensent que le poste téléphone est trop élevé. Il sera pris contact pour un éventuel changement d'opérateur.

Le budget prévisionnel n'appelle aucune observation.

La Présidente propose de donner Quitus à la Trésorière pour l'exercice comptable 2018-2019 et le bilan prévisionnel 2019-2020

Accord à l'unanimité pour l'ensemble

✓ Intervention de Jacques Arditi sur les compétitions.

La fréquentation des compétitions se tient.

- DAMES PAR PAIRE

La nouvelle organisation des compétitions dames par paire reçoit des échos mitigés. L'avantage est de faire jouer un maximum de dames et de permettre aux plus éloignées (Littoral-Gascogne) de disputer les éliminatoires dans leur club.

Si elles atteignent un minimum de 97% cumulés sur 2 séances consécutives choisies par leur Président, elles seront automatiquement qualifiées pour la demi-finale de Comité.

La formule, selon certains Présidents, est à remettre en question car trop coûteuse (19€ la qualification + 24€ la demi-finale) pour un gain jugé insuffisant en points d'expert. Jacques Arditi précise que toutes les autres séances sont gratuites pour ces paires. Ce qui fait un écart de 10 € sur 2 compétitions soit 6 séances par rapport à l'année dernière mais permet, éventuellement, de jouer GRATUITEMENT, entre 3 et 7 séances en cas de qualification.

Justine Rabbe, arbitre de la compétition, confirme le mécontentement de plusieurs joueuses.

Jacques Arditi signale que c'est une année d'expérimentation, que la commission des compétitions et le Bureau Exécutif feront le point en fin d'année et que La Présidente présentera un rapport en Conseil Fédéral.

- INTERCLUBS

La date limite d'inscription a été fixée au 11 novembre, il reste donc une incertitude quant au nombre d'équipes intéressées.

Les clubs de Lège Cap Ferret, Saint Augustin et Mérignac ont obtenu satisfaction quant à leur demande d'équipe hors quota pour la D3.

Par contre les clubs de Cestas, Arcachon et Camblanes dont l'indice des équipes est insuffisant joueront en D4.

En D4, l'organisation délocalisée pose un petit problème : en Gascogne Bergerac serait favori, sur le Littoral il serait bon qu'un club situé de l'autre côté du Bassin partage avec Andernos une année sur deux.

- **MIXTE PAR 4 EXCELLENCE**

Le week-end du 16-17 novembre est très chargé avec la demie finale du Mixte par 4, la finale de zone Coupe de France et la finale de comité du Trophée de France. Certaines équipes sont sur deux fronts, de ce fait les effets pervers de l'organisation ont été sous-estimés. Jacques Arditi présente ses excuses et expose les décisions prises : 13 équipes seront dispensées du Mixte par 4 dont 5 par leur indice de valeur, 24 équipes joueront la compétition au lieu de 22.

Une nouvelle compétition voit le jour le Mixte par 2 en D2. Les candidatures doivent être transmises avec les indices de valeur.

- ✓ **Intervention de Justine Rabbe, bilan bridge jeunesse.**

Justine fait un appel aux Présidents pour trouver des initiateurs sachant que leur engagement est sur une période d'un an. Elle recommande de travailler en équipe notamment pour démarcher les établissements de proximité.

Les licences doivent être prises au sein des clubs (5€ à charge du club et 2.5€ pour le Comité). Plus il y aura de licenciés, plus il y aura de place en Finale Nationale qui est très motivante pour les jeunes. Seulement 37 licences jeunes ont été prises cette année.

Bertrand Rouillet signale que certains initiateurs sont secondés par des bénévoles et demande si la licence pourrait leur être offerte.

Justine informe qu'il leur suffirait de suivre la formation initiateur qui se déroule sur une demi-journée. Deux sessions ont été organisées en 2018-2019 et une douzaine de candidats formés dont 3 dans le cadre de la Bridge Box.

Un constat : les jeunes qui arrêtent le bridge y reviennent après un temps plus ou moins long. Selon Justine il faut trouver une dynamique pour les cadets sur l'agglomération en créant un club jeune et en multipliant les initiateurs.

Une équipe de cadets a obtenu la place de 3ème en finale nationale. Belle performance face aux 5 équipes de France Cadets.

3 équipes de cadets ont participé au Festival de Biarritz.

28 enfants se sont retrouvés au premier rassemblement scolaire du 21 octobre dernier dont 16 inscrits en 1^{ère} année. Il y avait également 4 cadets qui jouaient parallèlement en tournoi de régularité et qui se sont montrés parfaitement apte à jouer avec des adultes

✓ **Intervention de Gérard Vinrich.**

La convention avec l'Education Nationale est en cours de renouvellement.

Gérard Vinrich et Pascal Pernot ont participé à la journée d'inauguration de la semaine des mathématiques organisée par le rectorat de Bordeaux sur le thème « jouons ensemble aux mathématiques ». Ils ont organisé 2 ateliers pilotés par un groupe d'élèves de Jacques Olivier Allègre (Lavardac) : l'un avec 12 élèves de 3^{ème}, l'autre avec 13 élèves de seconde.

Ce fut une journée très positive qui prouve que le jeu de bridge s'intègre bien aux mathématiques.

Un projet de stage a été déposé pour les professeurs de collège et de lycée. Une vingtaine de personnes semble intéressées par le programme proposant soit une activité péri scolaire soit une intégration dans un cours. Gérard précise qu'il s'agit d'un excellent moyen de faire rentrer le bridge dans les établissements.

✓ **Intervention de Pascal Pernot.**

Il abonde dans ce qui a été dit précédemment, et insiste sur l'importance de relancer les initiateurs pour une meilleure participation aux rassemblements scolaires.

Il affirme que les relations avec le Rectorat sont bonnes et précise que le Rectorat est en capacité de donner des indications quant aux établissements intéressés et réceptifs.

✓ **Intervention de Jean-Pierre Carde, éthique et discipline.**

Il précise que la commission agit sur l'éthique et non l'arbitrage, et que la commission se réunit uniquement sur demande de la Présidente du Comité, si le problème posé n'a pu être résolu. Il incite les présidents de club à réunir leur commission des litiges apte à régler en interne la plupart des litiges.

La Commission Régionale a été sollicitée à 3 reprises.

Premier cas : les plaignants ont été sanctionnés plus sévèrement que l'accusé pour comportement inadmissible.

Deuxième cas : un joueur chargé de la distribution des donnes a été suspecté d'en avoir pris connaissance avant de les jouer. C'est un cas grave et les preuves n'étaient pas suffisantes. La Commission n'a pas été réunie mais un courrier circonstancié a été envoyé aux deux parties.

Troisième cas : il s'agissait d'un litige entre un président de comité et une ancienne présidente de club. Un président de comité ne pouvant être traduit devant sa propre commission nous avons été sollicités pour instruire cette affaire. Mais il s'est avéré que la procédure n'a pas été respectée et que le cas relève d'une Commission Fédérale qui sera réunie en janvier prochain avec la participation de Jean-Pierre Carde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.

La Secrétaire Générale
Pascale Cordonnier